



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE · COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : **03 mai 2024**
Nombre de membres en exercice : **25**
Nombre de membres votants : **19**

Etaient présents (15): Yves LEGOUFFE, Joël FORESTIER, Jean-Gérard DIDIERRE, Françoise RIVET, David COUEGNAS, Dominique LAUBARY, Didier LAFARGE, Christian MONZAUGE, Jean-Claude SAUTOUR, Dominique DAUDE, Valérie SERRUT, Jean-Noël BOURGOIS, Gilles MATINAUD, Daniel CHANGION, Marie-Noëlle DEBLOIS

Absents et Pouvoirs (4) : Isabelle BOURLIATAUD à Christian MONZAUGE
Monique LAFARGE à Didier LAFARGE
Franck FOUR à Dominique LAUBARY
Micheline DE CUYPER à Françoise RIVET

Absents excusés (1) : Henri LAVAUD

Absents (5): Géraldine BLANQUET, Joe WAMPACH, Didier BROUSSE, Corinne JEANDILLOU, Philippe RAIGNE

Secrétaires de séance : Dominique DAUDE ET Valérie SERRUT

Délibération n° 2024-19 : Subvention à l'association l'Escola du mont Gargan

Le Président expose la demande de subvention de l'association l'Escola du mont Gargan. L'association sollicite auprès de la communauté de communes Briance Combaude, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour l'acquisition d'un podium. L'école du mont Gargan est un groupe qui s'efforce de transmettre et partager la culture limousine sous diverses formes et interventions, notamment en présentant des spectacles de qualité respectueux des traditions. Son festival, (le festival du mont Gargan) est une animation phare pour le territoire. L'association, reconnue d'utilité publique, contribue fortement à l'animation et à l'attractivité du territoire.

Pour assumer un tel investissement, une demande de subvention du programme LEADER est faite. Le GAL a émis un avis d'opportunité favorable en décembre 2023 à destination du projet "développement et diffusion de la culture régionale traditionnelle". Pour la viabilité de cette demande, l'association nécessite d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€.

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20240527-2024-19-DE
Date de réception préfecture : 29/05/2024

Cette somme qui non seulement permettrait d'effectuer cet achat mais serait conditionnelle à l'attribution d'une subvention LEADER. (Complément de participation publique obligatoire)

L'investissement pour l'achat d'une scène mobile est de 25 000€. Le plan de financement prévoit :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT	
Matériel	25 000,00 €	fonds propres	2 000,00 €
		LEADER	16 000,00 €
		Commune Chateauneuf	2 000,00 €
		CDC Briance Combade	2 000,00 €
		FDVA*	3 000,00 €
TOTAL	25 000,00 €		25 000,00 €

* Fonds pour le Développement de la Vie Associative

Le Président propose au Conseil d'accompagner l'Escola dans cette démarche et de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (3 abstentions, et 1 contre) :

- **De verser** à l'association l'Escola du Mont-Gargan une subvention d'un montant de 2 000 € ;
- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 27/05/2024*



*Le Président
Yves LE GOUFFE*